

MAIRIE DE SOLLIES-VILLE
FICHE POUR LE PAIEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

A RAMENER A LA MAIRIE AVEC
LE PAIEMENT DU MARDI 07 MARS 2023

NOM _____ Prénom _____

CLASSE _____

MOIS DE MARS 2023

LUNDI		6	13	20	27
MARDI		7	14	21	28
JEUDI	2	9	16	23	30
VENDREDI	3	10	17	24	31

PENSEZ A DEDUIRE LES REPAS DE GREVE DU 19 JANVIER 2023
ET DU 31 JANVIER 2023 SI VOUS NE L'AVEZ PAS DEJA FAIT

Pour la période :

18 repas à 3.15 € = 56.70 €

Ou repas à 3.15 € =

PAIEMENT PAR : CHEQUE (**A l'ordre de : Trésor Public**)

ESPECES (**merci de faire l'appoint**)

RAPPEL : Le règlement doit se faire au plus tard dans la semaine qui suit la date de paiement. A défaut, il ne sera plus possible de retirer des repas, le mois entier sera à régler.

Merci d'indiquer au dos du chèque : nom, prénom et classe de l'enfant.

SOLLIES-VILLE, le.....

SIGNATURE,